



Siège social

La Haute Bobinière
85410 THOUARSAIS BOUILDROUX

PROCES-VERBAL

De l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois

Le premier juillet de septembre

A quatorze heures

En présentiel

L'AGO du BCCF (Bearded Collie Club de France) s'est tenue afin de débattre des points portés à l'ordre du jour, à savoir :

ORDRE DU JOUR :

- Mot d'accueil du Président ([pas de vote](#))
- Rapport moral du Président ([pas de vote](#))
- Rapport financier du Trésorier sur l'exercice 2022
- Quitus pour sa gestion ([vote des adhérents inscrits avant le 1^{er} octobre 2022](#))
- Rapport des responsables des Commissions ([pas de vote](#)) :
 - Commission Technique d'Elevage – Danielle PONTTHUS
 - Sous-commission Gétérique – Danielle PONTTHUS
 - Sous-commission Test de Caractère : Daniel JAY
 - Sous-commission Dysplasie : Marie-Claire MOREY
 - Commission Utilisation : Daniel Jay
 - Commission Troupeau : Daniel JAY
 - Commission Activités canines : Véronique DUMOND
 - Commission générale de la Communication : Jean-Marie BLUSSEAU-BOURCIER
 - Sous-commission Revue : Katia VIGOUREUX
 - Sous-commission relation Médias : Katia VIGOUREUX
 - Sous-commission Site Web / FaceBook : Marie-Christine BASTARD
 - Commission Expositions : Jean-Marie BLUSSEAU-BOURCIER
 - Commission Juges : Danielle PONTTHUS
 - Commission de discipline et des litiges : Jean-Marie BLUSSEAU-BOURCIER
 - Commission Boutique (diffuser l'image du Bearded) : Véronique DUMOND
- Projets 2024 ([pas de vote](#))
- Questions diverses

RAPPEL

Ne peuvent voter que les adhérents ayant au moins 9 mois de cotisation. Les adhérents ayant moins de 9 mois peuvent être consultés par l'AG mais ne peuvent en aucun cas prendre part aux décisions et votes (Art 18)

Nombres d'adhérents pour l'année 2022/2023 est de 82

Nombre de présents est de 15

Le Quorum n'étant pas atteint Monsieur le Président, **Jean-Marie BLUSSEAU-BOURCIER**, ouvre une nouvelle séance à 14h15, nomme Madame **Marie-Christine BATARDE** secrétaire de séance La secrétaire relève immédiatement ce qualificatif et confirme que son nom est **BASTARD** Sans excuses il déclare :

« Madame, Monsieur,

Je vous remercie d'être venus, un peu plus nombreux que d'habitude, cela fait plaisir de constater l'intérêt que vous portez au Club, ce jour est important pour notre association » et excuse l'absence de Madame **Sylvie GUILLAUBEZ** qui a dû partir chez le vétérinaire car ses 2 chiens étaient malades ce matin.

1) RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Monsieur le Président, **Jean-Marie BLUSSEAU-BOURCIER** déclare et avoue ne pas avoir préparé ni écrit son rapport moral et continue en expliquant que cette période de Covid ne lui a pas permis de travailler correctement. Il ajoute être en train de réécrire les statuts. En outre il indique avoir travaillé en CTE sur la DLA, et indique avoir organisé quelques manifestations :

- Trois régionales avec les moyens du bord car beaucoup de sites n'étaient plus disponibles, aucune contestation sur les manifestations ni sur les jugements ont été remontées.
- En ce qui concerne les spéciales de race il y a eu quelques anicroches et notamment sur le Sud à Béziers où quelques plaintes ont été portées et il indique en reparler plus tard dans la réunion...

Des élections ont été organisées où 2 personnes sont arrivées : **Marie-Christine BASTARD** et **Daniel JAY**.

On arrive sur une fin d'année plutôt chaotique, notamment avec des problèmes sur la revue : il espère pouvoir en 2023 continuer le travail d'une façon plus sereine.

Après des débats houleux en réunion de comité du jour, il informe que les querelles doivent disparaître sous peine de l'application de l'article 9 § c « conseil de discipline »

Il indique que le comité a été unanime pour que **Katia Vigoureux** reste dans l'équipe.

Le Président termine en souhaitant « que le BEARDED COLLIE aille dans le bon sens ».

Madame la secrétaire, **Marie-Christine BASTARD**, propose qu'on passe au vote

Monsieur le Président, **Jean-Marie BLUSSEAU-BOURCIER**, s'oppose fortement au vote de son rapport moral

Le rapport moral du Président n'est donc pas voté.

2) RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER SUR L'EXERCICE 2022

Jean-Marie BLUSSEAU-BOURCIER donne la parole à la trésorière Madame **Véronique DUMOND**.

Véronique DUMOND annonce

- ✓ **un déficit de - 1.571,71 Euros** pour 2022
- ✓ Adhésions : 2.164 €
- ✓ Un déficit des Manifestations 2022 et 2023 :
 - RE Beuvry : + 446 €
 - RE Baugé : + 239 €
 - RE St-Macaire : - **768 €***

Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER signale que ce dernier déficit est dû au fait qu'il n'y avait moins de 20 chiens engagés ; et donc le juge n'était pas pris en charge par la canine organisatrice mais facturé au club de race

- Délégation spéciale de race : + 489 €
- NE 2022 -**615 €****

Le Président explique que ce déficit est dû aux frais du juge italien car il y a eu un problème d'avion qui n'a pas décollé le jour convenu. Un départ différé sur le lendemain a occasionné des frais supplémentaires avec une nuit d'hôtel et des repas.

.../...

Les comptes présentent un solde créditeur de **18.172 €** au 31 décembre 2022

Monsieur **Gervais MICHAUX** déclare qu'il n'était pas présent à la RE de St-Macaire à cause du caractère de la déléguée, **Sylvie GUILLAUBEZ**. Il ajoute que beaucoup d'exposants ne sont pas venus à cause du choix du juge. Il pose la question de l'objectif d'une régionale ?

Madame **Déborah MICHAUX** ajoute que les exposants ne viennent pas si le juge ne leur plait pas.

Monsieur **Le Président** explique que les juges, au club des BERGERS AUSTRALIENS, sont réservés 2 ans à l'avance et qu'il n'y a pas de problème vu le nombre de chien de cette race.

Madame **Déborah MICHAUX** répond qu'il faut prendre en considération qu'une RE c'est de réunir les gens, de venir pour une cotation et de passer un bon moment.

Quand un juge ne convient à personne, il y a un problème et il faudrait réfléchir et prendre des décisions.

Madame **Katia VIGOUREUX** déclare que 2 juges de sa région Bretagne sont décédés. Il faut aussi des juges pour les confirmations. Nous avons des juges en attente mais il reste une question : la formation des juges

Pour 2024 Monsieur **Le Président** propose d'organiser une réunion entre des juges, le comité et des adhérents volontaires sans défraiements. Il indique avoir essayé de créer des fiches. Il a constaté qu'en exposition, aussitôt les jugements terminés, les juges récupèrent leur chèque et s'en vont... La Centrale Canine a mis dernièrement 3 juges en conseil de discipline, il mentionne Messieurs BARENNE, CHAPIRO. Il clôt le chapitre en indiquant que le Comité n'est pas contre de recevoir des conseils et des observations.

Madame **Katia VIGOUREUX** propose « Suite aux diverses plaintes des adhérents au sujet de la déléguée Aquitaine pour son côté polémiste et au solde négatif de 768 euros de sa dernière RE, je propose d'annuler la RE Aquitaine 2023. »

Monsieur **Stéphane BORG** demande si tous les juges connaissent le standard du BEARDED ?

Monsieur **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER** explique qu'une propriétaire de 2 Bearded venant de 2 élevages différents ont été présentés en séance de confirmation. Il ajoute que celui venant de son élevage ne présentait pas de problème mais que l'autre présentait un manque de pigmentation et que les 2 ont été confirmés.

Madame **Déborah MICHAUX** ajoute que s'il y a un problème le jour de la confirmation le club peut conseiller au juge d'ajourner la confirmation surtout si le chien est marron.

Monsieur **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER** informe que le club essaye d'initier des jeunes juges

Monsieur **Gervais MICHAUX** demande où en est sa plainte contre la déléguée, **Sylvie Guillaubez** ?

Monsieur **Le Président** affirme qu'elle devait passer en Conseil de discipline ce matin mais qu'il a été annulé. Si des faits se reproduisent ce sera conseil de discipline avec des sanctions pouvant aller jusqu'à la démission du club. En dehors il y a une posture à tenir.

Monsieur **Gervais MICHAUX** interpelle « Monsieur le Président c'est comme cela depuis des années et ça continue »

Monsieur **Le Président** répond que « oui » il a reçu des plaintes... les sujets ont été traités.

Monsieur **Gervais MICHAUX** dit que ce sujet avait été évoqué à l'AG 2022 mais non traité car son courrier de réclamation était arrivé après la date limite.

.../...

Monsieur **Le Président** répond que « les choses ont été dites mais pas parues dans la revue car revue, il n'y en a pas eu ».

Monsieur **Gervais MICHAUX** annonce qu'il peut apporter environ 18 BEARDED COLLIE à une exposition.

Madame **Véronique LAURILLARD** explique être gênée par la non publication des réponses. Un espace adhérent devrait être réservé sur le site web pour y voir les PV. Elle rappelle aussi que le club est soumis à la loi 1901

Ce que dément **Jean-Marie BLUSSEAU**, il ajoute qu'il n'avait pas de temps pour le site et pas de temps pour le rapport moral.

La secrétaire **Marie-Christine BASTARD** énonce alors le début de l'article 1 des statuts « Il est formé entre les personnes physiques adhérentes aux présents statuts une Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901... »

Monsieur **Patrick MEULEMAN** demande de consulter le Grand Livre et les documents comptables : factures, etc.

Madame la trésorière, **Véronique DUMOND**, annonce qu'elle l'a oublié aujourd'hui, ce que confirme **Jean-Marie BLUSSEAU**.

Madame **Danielle PONTIUS** a répondu à **Patrick MEULEMAN** en ce qui concerne le Grand Livre « Ce n'est pas pour un bout de papier qui manque que la compta n'est pas faite. »

Monsieur **Patrick MEULEMAN** déclare que cela fait des années que les adhérents n'ont pas accès aux comptes.

Monsieur **Carlos GOMES** soulève le problème de chèque perdu envoyé le 13 décembre 2021, le chèque n'a pas été encaissé.

La trésorière répond que s'il n'est pas encaissé il n'a pas à se plaindre !

Monsieur **Patrick MEULEMAN** dit que beaucoup de chèques n'arrivent pas, et pose la question : comment expliquez-vous ce problème ?

Madame **Marie-Christine BASTARD** demande si la trésorière a porté plainte pour toutes ces pertes ?

Madame **Véronique DUMOND** répond que « non car c'est celui qui envoie le courrier qui doit justifier son envoi. »

Monsieur **Daniel JAY** demande s'il serait possible d'adhérer par virement.

Katia VIGOUREUX explique qu'avec **Marie-Christine BASTARD**, elles sont en train de créer le nouveau bulletin d'adhésion 2024. Pour ce faire elle a demandé un RIB la semaine dernière au Président pour l'insérer mais hélas elle ne l'a toujours pas reçu.

La revue n°81 a été distribuée à l'entrée de la salle de l'AG à tous les adhérents présents et certaines personnes indiquent que la frise serait erronée.

Monsieur **Gervais MICHAUX** demande si les PV sont retranscrits avec exactitude et demande pourquoi dans le magazine ils sont signés que par la secrétaire et pas par le président.

Katia VIGOUREUX, répond que c'est **Marie-Christine BASTARD**, secrétaire qui retranscrit les PV et les transmet au Président pour vérification, retouchent éventuelles des tournures de phrases et mots. Ces propos sont confirmés par **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER** qui affirme que la signature du président n'est pas obligatoire sur les PV mais qu'il a en sa possession, chez lui, tous les PV originaux. .

.../...

Madame **Véronique DUMOND** reprend la suite de son exposé sur la trésorerie du club et confirme que nous avons 82 adhérents aujourd'hui alors qu'en septembre 2022 nous en avions 80 soit une augmentation de 2 adhérents ! Elle a procédé à des relances par mails en mars.

Le club possède la somme de **18.172 €uros** à la banque au 31 décembre 2022

Monsieur **Gervais MICHAUX** demande, dans ces conditions, comment donner Quitus à la gestion car il n'est pas possible de consulter le grand livre ni aucun document officiel

Madame, la Vice-Présidente, **Danielle PONTUS** déclare alors à la trésorière **Véronique DUMOND** « Tu vois lorsque je t'avais dit qu'il ne fallait pas l'accepter comme adhérent. »

Il est procédé au vote du QUITUS à main levée – 13 votants

Sont présents 15 adhérents mais 2 adhérents ne peuvent pas participer au vote car ont moins de 9 mois au club

POUR : 3 (Mmes Dumond, Ponthus et Mr Blusseau-Bourcier)

CONTRE : 8 (Mmes Bastard, Flogny-Poitou, François, Lorillard, Michaux, Vigoureux et Mrs Borg, Meuleman)

ABSTENTION: 2 (Mme Morey et Mr Jay)

Monsieur **Patrick MEULEMAN** demande que soit nommé un commissaire aux comptes puisque le Quitus n'est pas donné.

Aucune réponse du président Monsieur **Jean-Marie BLUSSEAU-BOURCIER**

Monsieur **Gervais MICHAUX** prend la parole et déclare avoir relevé depuis le début de cette assemblée de nombreuses anomalies de fonctionnement et d'ingérence, à savoir :

- 1) **Non-respect des statuts** : absence du registre des délibérations et Procès-verbaux de l'AG non signés par le président « **Statuts - article 18** », Aucune comptabilité régulière de toutes les opérations n'est relayée sur aucun support : ni grand livre, ni factures, etc. « **Statuts - article 15 – le trésorier** » et manque de confiance des comptes
- 2) **Obstruction de documents** : Aucune délibération ne figure sur le site de l'association, elles devraient être insérées dans un espace membre prévu à cet effet « **RI article 4 paragraphe a** ». Or il n'existe aucun espace membre actuellement. Aucune réunion de vulgarisation théorique et pratique n'est organisée « **RI article 1 paragraphe a** »
- 3) **Un climat toxique, nuisible et malsain** : l'ambiance provoquée par certains membres du comité du BCCF transpire lors des différentes manifestations organisées par ledit club et où la politesse n'est pas de rigueur sans parler du devoir de réserve qui n'est pas respecté sur les différents réseaux de communication (sociaux et appels téléphoniques)

Par conséquent, nous, adhérents du BCCF, demandons la révocation et l'exclusion « **selon article 14 des statuts** » de TROIS administrateurs, à savoir :

- a) Du président
- b) De la vice-présidente
- c) De la trésorière

Et demandons un vote à bulletin secret

.../...

Madame, la Vice-Présidente, **Danielle PONTIUS**, a dans un premier temps voulu empêcher les membres présents à l'assemblée générale de s'exprimer en niant leurs droits. Ensuite elle a demandé un conseil disciplinaire et a fini par être insultante concernant les compétences et les aptitudes de qui que ce soit à gérer le club.

Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER pose diverses questions, à savoir :

- ✓ Demande si la révocation porte aussi sur leur radiation d'adhérent
- ✓ Demande s'ils peuvent voter
- ✓ Demande si le vote est sur l'ensemble des trois administrateurs ou individuel

Pour la première demande la majorité des adhérents présents ne souhaite que leur révocation en tant qu'administrateur.

Pour la deuxième question la réponse est « OUI » ils peuvent voter

Pour la troisième demande les adhérents présents sont partagés

Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER souhaite connaître le choix qui se dégage et procède lui-même à un tour de table. Il s'avère que la majorité souhaite voter pour chacun des administrateurs individuellement.

Danielle PONTIUS, dit que « ce n'est pas possible d'être jeté ainsi » et demande le droit de vérifier les statuts

Cette demande est acceptée par les adhérents. Un certain temps leur a été accordé pour qu'ils puissent consulter les statuts et organiser leur défense.

La salle ayant été réservée pour 9 personnes alors que 15 personnes sont présentes les portes fenêtres sont ouvertes pour aérer. Il se forme alors de petits groupes pour que chacun puisse discuter. En effet cette déclaration et décision sont la conséquence de diverses irrégularités constatées au cours de l'assemblée générale.

Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER dit que s'il est le seul à ne pas être révoqué il ne fera plus rien plus pour le club.

L'ensemble des personnes nommées par la demande de révocation évoquent les articles 15 et 17 des statuts mais rien n'est recevable car l'un concerne une instance de bureau et l'autre du Comité et non d'une assemblée générale. Par contre l'article 14 évoqué est très explicite « LA QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR SE PERD PAR...LA RÉVOCATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE »

L'ensemble des présents accepte de passer aux votes

La question pour chaque membre nommé est la suivante **OUI** pour la révocation **NON** contre la révocation

Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER insiste auprès de **Madame Annette FRANCOIS** pour savoir si elle a bien compris

Le vote s'est déroulé de la façon suivante :

- 3 papiers sont remis par **Patrick MEULEMAN** à chaque tour de scrutin 1 avec OUI 1 avec NON et 1 BLANC
- C'est **Marie-Christine BASTARD** qui récupère chaque vote dans un vase en verre transparent
- C'est le Doyen **Daniel JAY** avec l'aide de **Katia VIGOUREUX** qui effectuent le dépouillement

Aucune contestation n'est évoquée nous passons aux votes

DESIGNATION	OUI	NON
Monsieur Le Président	8	5
Madame La Vice-Présidente	10	3
Madame La Trésorière	9	4

Par conséquent les 3 membres administratifs suivant sont révoqués, à savoir :

- ❖ **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER**
- ❖ **Danielle PONTIUS**
- ❖ **Véronique DUMOND**

Monsieur **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER** remet, devant les membres de l'assemblée, au doyen Monsieur **Daniel JAY** qui devient immédiatement président par intérim, un chéquier du club ainsi que la carte bancaire à son nom

Monsieur le Président par intérim, **Daniel JAY**, s'adresse aux trois membres révoqués en leur demandant qu'ils rendent tous les documents, matériel appartenant à l'association ainsi que tous les codes et mots de passe. De plus il souhaite qu'il n'y ait pas de rétention comme pour l'ex-secrétaire Monsieur **Alain VELAY** qui n'a rien rendu.

Après un long moment de réflexion les trois membres révoqués quittent la salle et Monsieur **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER** annonce qu'il y aura des représailles.

Daniel JAY clôt la séance à 16h55

Fait à St-Maur, le 1^{er} juillet 2023



Le Président intérimaire

Monsieur **Daniel JAY**



La secrétaire de séance

Madame **Marie-Christine BASTARD**